

L'alinéa *m*) est adopté.

Le paragraphe 2 est adopté.

L'article 25—Peines—est adopté.

L'article 26—Limite de temps—est adopté.

L'article 27—Juridiction—est adopté.

L'alinéa *a*) du paragraphe 1 de l'article 28—Manque d'information—est adopté.

Sur l'alinéa *b*).

Le D<sup>r</sup> MORRELL: A l'alinéa *b*) nous biffons les mots "s'il est trouvé coupable, est passible des frais de poursuite seulement" et leur substituons les mots "doit être acquitté".

Le PRÉSIDENT: L'alinéa, ainsi modifié, est-il adopté?

L'alinéa, ainsi modifié, est adopté.

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe (2) est-il adopté?

Le paragraphe (2) est adopté.

Le PRÉSIDENT: L'article 28 est-il adopté?

L'article 28 est adopté.

Sur l'article 29: Preuve—Certificats d'analyse.

Le paragraphe (1) est adopté.

Le paragraphe (2) est adopté.

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe (3) est-il adopté?

M. LAVERTY: Un instant, s'il vous plaît. Au sujet du paragraphe (3), je propose que les mots "été identifié ou qu'il ait ou non" soient biffés. Il est évident que nous ne pourrions pas affirmer qu'il est notre employé ou agent s'il n'est pas identifié. Je pense qu'il devrait être identifié.

M. CURRAN: Puis-je exprimer mon opinion? Cette disposition s'applique au cas où un inspecteur entre dans un établissement où les employés sont nombreux et y fait un achat d'un de ces employés. L'inspecteur doit prouver qu'il a fait l'achat d'un des employés, mais il est possible qu'il n'en connaisse pas le nom, et il se peut qu'il lui soit impossible de savoir de quel employé il a acheté la marchandise, mais il doit quand même prouver que c'est un employé du magasin qui la lui a vendue. Il n'est pas tenu de l'identifier par son nom; il n'a qu'à prouver que c'est un employé de l'établissement.

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe (3) est-il adopté?

Le paragraphe (3) est adopté.

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe (4) est-il adopté?

M. CURRAN: Il y a là un petit changement: l'alinéa *d*) a été changé en alinéa *c*) en raison de l'élimination de l'alinéa *a*).

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe (4) est-il adopté?

Le paragraphe (4) est adopté.

Le PRÉSIDENT: L'alinéa *a*) du paragraphe (5) est-il adopté?

L'alinéa *a*) du paragraphe (5) est adopté.

Le PRÉSIDENT: L'alinéa *b*) du paragraphe (5) est-il adopté?

L'alinéa *b*) du paragraphe (5) est adopté.